

Charte d'usage du réseau informatique entre le groupe scolaire OEC représenté par le Directeur du Groupe et toute personne utilisant les services informatiques internes dans le cadre pédagogique

La Présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des services internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les réseaux et les serveurs informatiques du Groupe OEC.

Dans la présence charte, « Utilisateur » désigne toute personne qui utilise ou qui peut avoir accès aux ressources informatiques et aux services internet du groupe OEC, quel que soit son statut.

La présente charte constitue une annexe du Règlement Intérieur.

1 - Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ;
 - l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

2 - Description des services

2.1 Engagements du Groupe

- Le groupe OEC s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le groupe OEC s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée (en filaire comme en WIFI) lui offrant ainsi l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et à l'internet.
- Le groupe OEC propose un compte personnel à tous les utilisateurs ainsi qu'une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux.
- Toute activité informatique laisse des traces. Ainsi, toute intervention d'un utilisateur sur le matériel informatique et/ou sur le réseau est traçable et notamment :
 - en cas de connexion au réseau par le biais de nom d'Utilisateur et de son mot de passe ;
 - en cas de connexion Internet.

Ces données sont conservées pour les motifs suivants :

- l'analyse et la correction des problèmes informatiques (du matériel informatique, du réseau, des serveurs...),
 - l'analyse et le contrôle de la présente charte,
 - et d'une manière générale, la sécurité du système d'information.
- Le groupe OEC respecte le droit à la vie privée de l'utilisateur. Néanmoins, en cas de non-respect de la présente charte, le groupe OEC se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par l'utilisateur, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme.
- Le groupe OEC n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique et réseaux sociaux sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- La responsabilité du groupe OEC ne peut être engagée en cas de pertes de données stockées sur l'espace serveur destiné à chaque utilisateur.

2.2 Engagements de l'utilisateur

- Chaque Utilisateur est personnellement responsable de son code d'accès et de son mot de passe. Il veillera à fermer la session en fin d'utilisation.
- L'utilisateur accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de son espace réservé, qui ne pourra porter que sur des indications générales (volume de l'espace utilisé, contenu de cet espace).
- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- L'utilisateur sera tenu pour responsable de toutes les manipulations effectuées sous leur propre nom d'utilisateur. Toute utilisation des moyens informatiques du groupe OEC à partir des identifiants et du mot de passe de l'Utilisateur sera présumée avoir été faite par lui-même.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment à ne pas :
 - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ;
 - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
 - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
 - se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
 - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
 - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
 - utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
 - introduire des programmes nuisibles (virus ou autres) ;
 - modifier sans autorisation la configuration des machines.
- L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- L'utilisateur accepte que le groupe OEC dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes les mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- L'utilisateur s'engage à sauvegarder régulièrement les données stockées dans son espace personnel sur tout support personnel approprié.
- L'utilisateur s'engage à protéger à tout instant les données professionnelles dont il dispose ou auxquelles il a accès qui doivent, de façon générale, être considérées comme confidentielles, à ne pas les divulguer ou les laisser accessibles à un tiers non habilité, à ne pas les copier à des fins personnelles ou étrangères à ses missions professionnelles.

3 - Sanctions en cas de non-respect de la charte

En cas de non-respect des règles définies dans la présente charte, l'employeur juridiquement responsable pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre des Utilisateurs en fonction de leur statut, refuser ou limiter le droit d'accès aux services informatiques du groupe OEC.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le représentant du Groupe OEC Christophe LEROY	L'utilisateur : NomPrénom
	Signature (Si mineur, signature des parents ou des représentants légaux)
Date	Date